



CONCEPT DE PROTECTION 5 MARS 2021

1. Principes généraux

Ce document a été réalisé sur la base des recommandations de l'Office fédéral de la santé publique – OFSP, du Secrétariat d'Etat à l'économie – SECO, de l'Office fédéral du sport – OFSPO ainsi que des autorités cantonales.

1.1. Champs d'application

Les mesures évoquées dans ce document sont valables dès le 5 mars 2021 et ce jusqu'à nouvel avis.

Elles ont pour but d'assurer la continuité des cours de danse tout en protégeant la santé des élèves ainsi que celle de l'équipe. Elles visent également une réduction du risque de contamination au sein des locaux de Caro Danse Sàrl.

Ces mesures peuvent être amenées à évoluer, changer ou être adaptées en tout temps, et ce, en se référant aux recommandations des différentes autorités fédérales et cantonales.

2. Nouvelles conditions cadres

Les présentes conditions cadres ont été adaptées sur la base de l'ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière actuelle ainsi que des mesures correspondantes du Conseil Fédéral, de l'OFSPO ainsi que du canton de Neuchâtel.

2.1. Absence de symptômes lors des cours

2.1.1. Exclusion d'un cours

Les élèves et membres de l'équipe présentant un ou plusieurs des symptômes de maladies ci-après, ne sont PAS autorisés à participer aux cours :

- *Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires ; maux de gorge, toux (surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine.*
- *Fièvre.*
- *Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût.*

Dans le cas où, un élève est testé positif au COVID-19 après avoir participé à un cours, il se doit d'en informer l'école. Il en va de même pour les cas de suspicion.

2.1.2. Déclaration de symptômes durant un cours

Si un élève mineur présente un ou des symptômes durant le cours, son/sa professeur de danse appellera le « contact à joindre en cas d'urgence » et lui demandera de venir le chercher rapidement. Aucun médicament ne sera administré aux élèves mineurs en attendant l'arrivée de cette personne.

Si un élève majeur présente un ou des symptômes durant le cours, il lui sera demandé de quitter nos locaux.

Dans ces deux cas, les personnes malades sont encouragées à se référer aux consignes du médecin cantonal ainsi que de l'OFSP.

2.2. Respect des distances

2.2.1. Salle de cours

Dans le but de respecter les règles de distanciation sociale de 1.5 m, des marquages au sol sous forme de croix ont été mis en place.

Les élèves et membres de l'équipe se doivent de respecter ces délimitations de l'espace et ce durant toute la durée du cours.

2.2.3. Vestiaires

Il est demandé aux élèves de se rendre aux cours déjà en tenue afin de limiter au maximum le temps de contact.

2.2.4. Accès

Les parents des élèves âgés entre 3 et 6 ans sont autorisés à accompagner leur enfant dans le vestiaire uniquement. Toutefois, cela se limite à un seul accompagnant par élève. Ce dernier doit appliquer les mesures d'hygiène en vigueur ; lavage ou désinfection des mains en entrant dans les locaux ainsi que port du masque obligatoire.

Pour les élèves de 6 ans et plus, il est demandé aux accompagnants de les attendre à l'extérieur du bâtiment.

2.3. Respect des mesures de l'OFSP

2.3.1. Hygiène des mains

Il est demandé aux élèves de se laver ou de se désinfecter les mains au début ainsi qu'à la fin de chaque cours.

Le lavage des mains est vivement recommandé après chaque passage au WC, après s'être mouché ou quand cela est nécessaire.

2.3.2. Port du masque

Dès lundi 19 octobre 2020, le port du masque est devenu obligatoire dans les locaux de Caro Danse Sàrl (vestiaires y compris) pour les professeurs, les élèves à partir de 12 ans ainsi que pour les parents d'élèves ou autres accompagnants.

Cette obligation reste valable dans les salles de cours pour tous les professeurs. Seuls les élèves de moins de 20 ans sont autorisés à retirer leur masque pendant le cours et ce, uniquement si la règle de distanciation sociale de 1,5 m peut être respectée.

Des masques jetables sont disponibles sur place au prix de 1 CHF pièce ainsi que des masques de tissus grande et petite taille au prix de 5 CHF pièce.

2.3.3. Comportement en cas d'accident

La mesure de distanciation sociale ne pouvant être respectée lors d'une blessure nécessitant des soins de proximité, les mesures suivantes doivent être respectées :

- Port du masque pour l'élève et le/la professeur de danse.
- Lavage ou désinfection des mains avant et après les soins (professeur).
- Lavage ou désinfection des mains après avoir soigneusement retirer et changer le masque (élève et professeur).

2.3.4. Nettoyages et désinfection

- La totalité du sol de nos locaux est nettoyée chaque fin de journée de cours ou lorsque cela est nécessaire.
- Afin d'assurer un échange d'air régulier et suffisant dans les locaux, les fenêtres sont toutes ouvertes en imposte. L'ancienne porte d'entrée principale de la salle « Icarus » est également ouverte avant le début de chaque cours, en milieu de cours ou lorsque cela est nécessaire.
- Les miroirs sont, comme à l'usuel, nettoyés une fois par semaine ou lorsque cela est nécessaire.
- Le poteau présent dans la salle de cours « Icarus » est désinfecté lorsque cela est nécessaire.
- Les crochets ainsi que le banc du vestiaire sont nettoyés et désinfectés à la fin de chaque journée de cours ou quand cela est nécessaire.
- Les poignées de porte sont désinfectées chaque soir après le dernier cours ou lorsque cela est nécessaire.
- Les toilettes peuvent être directement désinfectées après chaque passage, du désinfectant est à disposition. Elles sont également nettoyées et désinfectées chaque soir après le dernier cours.
- Le lavabo est nettoyé et désinfecté chaque soir après le dernier cours ou lorsque cela est nécessaire.
- Le sol des WC et du vestiaire est nettoyé chaque soir après le dernier cours ou lorsque cela est nécessaire.
- La poubelle du vestiaire est vidée et désinfectée chaque soir après le dernier cours.
- La machine à café, le bar ainsi que tout autre matériel accessible au public dans la salle d'accueil « Aporia » sont nettoyés et désinfectés lorsque cela est nécessaire.

2.3.5. Espace WC et vestiaire

Cet espace est réservé pour le lavage des mains ainsi que pour sa fonction de base. Les élèves ne sont plus autorisés à utiliser le lavabo pour y boire, c'est pourquoi il leur est vivement conseillé de prendre une gourde déjà remplie avec eux.

2.3.6. Matériel

Dans le cas où, un cours nécessiterait l'utilisation de matériel spécifique, ce dernier sera nettoyé et désinfecté à la fin du cours.

2.4. Liste de présence

Une feuille de présence est prévue pour chaque journée de cours. Celle-ci a pour but de garantir le suivi des élèves en cas de contamination ou suspicion de contamination au COVID-19.

Si l'élève ne peut être présent à un cours, en raison de maladie, blessure ou autre, il en est de sa responsabilité ou de celle de son parent (si l'élève est mineur) d'en informer l'école.

Les coordonnées des élèves participants aux cours peuvent être transmises au service cantonal compétent si tel est sa demande.

5. Organisation des cours

L'école Caro Danse Sàrl dispose à présent d'un compte Zoom afin d'assurer la continuité des cours en ligne lorsque ces derniers ne sont plus autorisés en présentiel, sont soumis à diverses restrictions ou en cas de quarantaine d'un élève.

Les élèves sont informés par mail des mesures en vigueur concernant l'organisation des cours.

6. Responsabilité de la mise en œuvre sur place

Il est du rôle de chaque élève et membre de l'équipe de respecter les mesures citées dans ce concept de protection de manière solidaire et responsable.

Nous nous réservons le droit d'exclure de nos cours un élève refusant d'appliquer ces mesures.

En cas de questions, veuillez contacter la direction directement (Tél. +41 78 862 64 20 ou info@carodanse.ch).

7. Communication

7.1. Concept de protection

Notre concept de protection est accessible depuis notre site internet ou à la demande. Il est également envoyé par mail à chaque inscription.

7.2. Recommandations de l'OFSP

L'affiche « Voici comment nous protéger » réalisées par l'Office fédéral de la santé publique – OFSP est présente dans l'espace d'accueil « Aporia ».

Un panneau énumérant les étapes du lavage des mains au savon est affiché dans l'espace WC.